



Vidéoconférence informelle des ministres des affaires européennes, mardi 23 février 2021

Présidente: Ana Paula Zacarias, secrétaire d'État portugaise aux affaires européennes

La session **débutera à 9h30**.

Les ministres prépareront la vidéoconférence des membres du Conseil européen qui doit se tenir les 25 et 26 février 2021.

La présidence communiquera aux ministres des informations concernant la conférence sur l'avenir de l'Europe.

Les ministres procéderont à un échange de vues sur le plan d'action pour la démocratie européenne.

Les ministres feront également le point sur l'état des travaux concernant les relations entre l'UE et le Royaume-Uni.

Une conférence de presse de la présidence aura lieu à l'issue de la session.

* * *

[Vidéoconférence informelle des ministres des affaires européennes, 23 février 2021 - page de la session](#)

[Conférences de presse par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG4\), et galerie de photos](#)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Vidéoconférence des membres du Conseil européen

Les ministres des affaires européennes prépareront la vidéoconférence informelle des membres du Conseil européen des 25 et 26 février 2021. Les dirigeants de l'UE débattront de la situation actuelle de la pandémie de COVID-19, de la préparation aux menaces pour la santé, de la sécurité et de la défense, ainsi que des relations avec le voisinage méridional.

COVID-19 et santé

Les dirigeants de l'UE feront le point sur la situation épidémiologique. Ils continueront de s'employer à coordonner la réaction face à la pandémie de COVID-19, notamment en ce qui concerne l'autorisation, la production et le déploiement des vaccins ainsi que la circulation des personnes.

Les dirigeants procéderont à un échange de vues sur le renforcement de la résilience de l'UE face aux menaces pesant sur la santé.

Les dirigeants débattront également des moyens de renforcer la coopération internationale en matière de santé.

Sécurité et défense

Les dirigeants tiendront un débat stratégique sur la politique de sécurité et de défense européenne.

Les dirigeants de l'UE examineront les initiatives en cours en matière d'investissements dans le domaine de la défense, de développement des capacités et d'état de préparation opérationnelle. En outre, ils se pencheront sur les efforts déployés pour accroître la résilience de l'UE, en particulier face aux cyberattaques et aux menaces hybrides.

Voisinage méridional

Les dirigeants tiendront un débat stratégique sur les relations de l'UE avec son voisinage méridional. En décembre 2020, le Conseil européen a adopté des conclusions sur ce partenariat. Les dirigeants y soulignaient alors qu'un voisinage méridional démocratique, plus stable, plus écologique et plus prospère constitue une priorité stratégique pour l'UE.

[Pandémie de coronavirus COVID-19: la réaction de l'UE](#)

[Coopération de l'UE en matière de sécurité et de défense \(informations générales\)](#)

[Conclusions du Conseil européen, 10 et 11 décembre 2020](#)

[Projet d'ordre du jour annoté](#)

Conférence sur l'avenir de l'Europe

Les ministres feront le point sur l'état actuel des discussions interinstitutionnelles consacrées à la conférence sur l'avenir de l'Europe.

La présidence informera les ministres des derniers entretiens avec les autres institutions de l'UE, une position révisée du Conseil ayant été approuvée le 3 février.

Cette position révisée comprend une proposition de présidence collégiale des trois institutions, représentée au plus haut niveau par la présidence du Conseil, la présidente de la Commission et le président du Parlement, agissant en qualité de co-présidents.

La proposition prévoit également la création d'un conseil d'administration composé de représentants du Parlement européen, du Conseil (et de la Commission européenne, sur un pied d'égalité).

La conférence devrait devenir opérationnelle cette année et s'achever et produire des résultats au printemps 2022.

La conférence sur l'avenir de l'Europe devrait être vue comme une enceinte inclusive rassemblant différentes parties pour donner lieu à une vaste réflexion et à un large débat portant sur les défis auxquels l'Europe est confrontée et sur son avenir à long terme.

Une réflexion sur les défis auxquels l'UE est confrontée et sur son avenir revêt une importance d'autant plus grande à la suite de la pandémie de COVID-19. Il est essentiel que nous continuions à réfléchir à la résilience de nos sociétés et de nos économies.

[Conférence sur l'avenir de l'Europe - position révisée du Conseil \(3 février 2021\)](#)

[Conférence sur l'avenir de l'Europe - position du Conseil \(24 juin 2020\)](#)

[Communication de la Commission concernant la conférence sur l'avenir de l'Europe \(22 janvier 2020\)](#)

[Position du Parlement européen concernant la conférence sur l'avenir de l'Europe](#)

Plan d'action pour la démocratie européenne

Les ministres auront un échange de vues sur le plan d'action pour la démocratie européenne, à la suite d'une présentation liminaire par la Commission européenne le 8 décembre 2020.

La Commission a adopté cette initiative le 3 décembre 2020 avec pour objectif de faire en sorte que les citoyens puissent participer au système démocratique par une prise de décision éclairée, sans ingérences ni manipulations illicites.

Le plan définit 30 actions destinées à renforcer la résilience des démocraties de l'UE face aux défis qui se posent (tels que la montée en puissance de l'extrémisme et de la polarisation, la perception d'un fossé entre le peuple et les représentants élus, la détérioration de la situation des journalistes et de la société civile, ainsi que la désinformation et la manipulation des électeurs, y compris par des acteurs étrangers). Le plan d'action a un champ d'application très vaste, son objectif étant d'atténuer les vulnérabilités qui existent actuellement, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et dans la perspective des élections au Parlement européen de mai 2024.

Il met l'accent sur le renforcement de la résilience et de la protection des démocraties de l'UE via trois domaines d'action: 1) protéger l'intégrité des élections et promouvoir la participation démocratique; 2) renforcer la liberté et le pluralisme des médias; et 3) lutter contre la désinformation. Dans ces trois domaines, l'accent sera mis sur la promotion de la mobilisation citoyenne.

[Communication relative au plan d'action pour la démocratie européenne](#)

Relations entre l'UE et le Royaume-Uni

Les ministres des affaires européennes feront le point sur les relations entre l'UE et le Royaume-Uni pour la première fois depuis la signature de l'accord de commerce et de coopération (ACC) en décembre 2020.

L'UE et le Royaume-Uni sont convenus, le 24 décembre 2020, d'appliquer l'ACC et l'accord sur la sécurité des informations à titre provisoire à partir du 1^{er} janvier 2021, dans l'attente du processus de ratification au sein de l'UE et de l'entrée en vigueur officielle.

L'accord prévoit une application provisoire limitée dans le temps jusqu'à la fin du mois de février, à moins qu'une date ultérieure ne soit convenue par les parties. L'UE a décidé cette semaine de demander une prorogation jusqu'au 30 avril 2021 afin de laisser suffisamment de temps pour achever la mise au point de l'accord par les juristes-linguistes dans les 24 langues, avant son examen par le Conseil et le Parlement européen. Pour modifier l'échéance de l'application provisoire, une décision doit être prise conjointement au sein du conseil de partenariat UE-Royaume-Uni, l'organe de gouvernance mis en place par l'ACC, au sein duquel l'UE est représentée par Maroš Šefčovič, vice-président de la Commission.

Une fois la nouvelle date convenue, le Conseil demandera l'approbation du Parlement européen. Lorsque le Parlement aura donné son approbation, le Conseil sera en mesure de passer à l'étape finale, en adoptant la décision relative à la conclusion de l'ACC.

[Négociations entre l'UE et le Royaume-Uni sur les relations futures \(informations générales\)](#)

[Proposition de décision du Conseil concernant la prorogation jusqu'au 30 avril 2021 de l'application provisoire](#)

[Accord de commerce et de coopération UE-Royaume-Uni:le Conseil adopte une décision relative à la signature](#)